Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT CAPITAL PEA

Classe P - Code ISIN : (C) FR0013391901

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable
En souscrivant à BFT CAPITAL PEA - P, vous accédez, dans le cadre de votre PEA, à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés monétaires, obligataires, d'actions libellés en toutes devises et de toutes zones géographiques y compris les marchés émergents.
L'objectif est de réaliser, sur un horizon de placement de 1 an, une performance annuelle supérieure de 0,735% à celle de l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, à travers une gestion discrétionnaire et flexible d'exposition aux différents marchés internationaux d'actions, de taux et de devises, et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.
Le fonds sera constitué de deux poches :
- une poche permettant au fonds d'être éligible au PEA dont la gestion est déléguée à Amundi Asset Management devant générer une performance de type €STR. Celle-ci sera constituée d'actions européennes couvertes à travers un adossement à des swaps de performance.
Cette poche représentera environ 80% de l'actif net du fonds et le montant investi en actions sera supérieur à 75% de l'actif net du fonds.
- une poche de gestion de performance absolue gérée par BFT IM. Celle-ci constitue le moteur de performance du fonds. Elle utilisera des stratégies directionnelles et de valeurs relatives sur les marchés actions, taux, crédits et change. Elle sera de manière significative composée de produits dérivés.
L'équipe de gestion de BFT IM met en place une gestion discrétionnaire et flexible de type absolute return. Pour y parvenir, l'équipe de gestion va chercher à capter les primes de risque offertes par le marché et bénéficier du potentiel de diversification apporté par l'ensemble des classes d'actifs. Elle met en oeuvre une analyse macroéconomique aux fins de construire un coeur de portefeuille regroupant une sélection d'actifs de rendement potentiels, en contrepartie d'une prise de risque et selon son appréciation, choisis au sein d'un large univers d'investissement (l'ensemble des marchés d'actions, de taux, et de devises ainsi que sur des caractéristiques techniques propres à ces marchés, comme la volatilité, les dividendes ou la corrélation). Ce coeur est complété par les meilleurs convictions détectées sur les marchés financiers selon le jugement de la société de gestion et des opportunités de marchés aux travers de stratégies de tendance et de stratégies contrariantes.
Le fonds investira au moins 75% de son actif dans des actions européennes. Toutefois, il sera exposé aux marchés actions de toute zone géographique entre -10% et +10% de son actif net, soit par le biais de dérivés sur indices boursiers, soit par le biais d'OPC ou d'ETF, soit directement sur des titres physiques.
Le fonds pourra investir jusqu'à 25% de son actif net dans des obligations publiques et/ou privées libellées en toutes devises et de toutes zones géographiques. Ces instruments de taux répondent à une contrainte de notation minimale à l'acquisition de BBB- (agence de notation Standard and Poor's ou jugé équivalent selon la société de gestion). Toutefois, le fonds pourra investir dans des obligations à haut-rendement dites spéculatives.
Ces titres seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion pourra recourir, de façon non exhaustive et non mécanique, à des titres ayant une notation allant de AAA à B- sur l'échelle de notation Standards & Poor's et Fitch ou allant de Aaa à B3 dans l'échelle de Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion.
La sensibilité aux variations des taux d'intérêt sera comprise à l'intérieur d'une fourchette de -3 à + 3.
Le fonds peut être soumis à un risque de change à hauteur de 15% maximum.
Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments dérivés pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

BFT CAPITAL PEA - P est éligible au PEA.
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

Profil de risque et de rendement

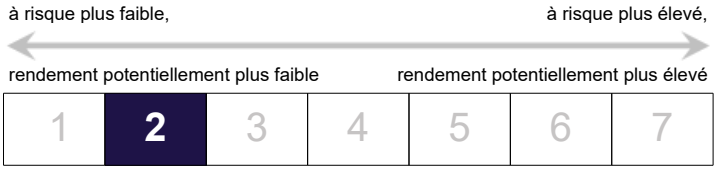

Le niveau de risque de ce fonds reflète les prises de positions de la gestion sur les marchés des actions, taux et changes dans le cadre de la marge de manœuvre préalablement définie.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,45 % de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence"
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 28 février 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

La comparaison de l'actif net de la part et de l'« Actif de Référence » (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum. La commission de surperformance représente 20 % de l'écart entre l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et si la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'Actif de Référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de février.
La provision peut être perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

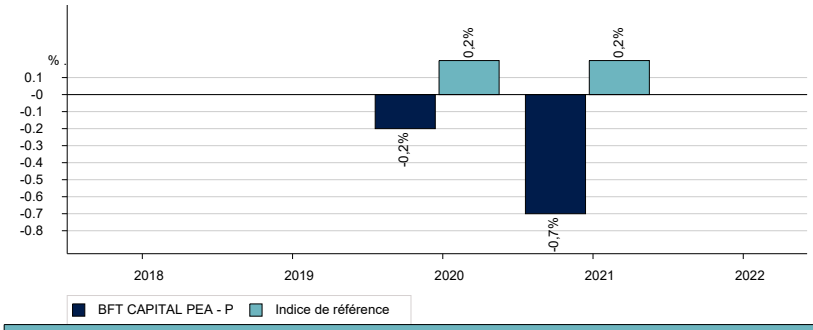

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Le 04/10/2021 le fonds a fait l'objet d'une modification de son profil rendement risque »
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.
Le fonds a été créé le 15 avril 2019 et sa classe P le 15 avril 2019.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.bft-im.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.
Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.
Responsabilité :
La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.com et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion BFT Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.